

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 9 mai 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **9 mai 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **3 mai 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BECKER – MME DROUOT – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET – M. KOCH
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA à M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER M. MARLIN à MME PLAYE
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK à M. BECKER MME ROTA à MME DROUOT M. TRANCHINA à MME FOUET
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ
<i>Champigneulles</i>	MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. JULIEN – M. VERY
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°14 – DB du 09/05/2019

Rapporteur : M. MACHADO

Révision des tarifs applicables aux piscines communautaires

Dans le cadre de sa compétence relative aux équipements sportifs intercommunaux, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey fixe ci-après les nouveaux tarifs applicables aux piscines intercommunales Charles Kaufmann à Champigneulles et Nautic Plus à Pompey.

Conformément aux orientations retenues lors du débat d'orientation budgétaire, il est proposé l'application d'une augmentation limitée à 2,20 % (hors arrondis) pour l'ensemble des tarifs, à l'exception des tarifs applicables aux associations sportives (hors mise à disposition de personnel) qui restent inchangés.

L'entrée en vigueur des nouveaux tarifs se fera :

- au 1^{er} juin 2019 pour les tarifs « cours collectifs et individuels » (pour encaissement des inscriptions 2019/2020 dès cette date).
- au 1^{er} juillet 2019 pour les autres tarifs.

Enfin, il est appelé que, par les dispositions prises lors du transfert de compétence :

- le Bassin de Pompey assure la gratuité des entrées et du transport des élèves des écoles maternelles et élémentaires, ainsi que des CLSH organisés par les communes du territoire.
En 2018 le montant total de la gratuité de ces entrées s'est élevé à 146 653 € (hors transport d'un montant de 53 423 €).
- le Bassin de Pompey assure la gratuité des activités de compétition accueillies au sein des équipements aquatiques. En 2018, le total de ces gratuités a représenté un montant de 41 251€.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Services à la population du 24 avril 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs et les conditions de vente se rapportant aux piscines intercommunales tels qu'annexés à la présente délibération.

APPROUVE les modifications financières qui seront par conséquent apportées aux conventions d'utilisation des piscines intercommunales.

AUTORISE le Vice-Président à signer les conventions à venir.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC